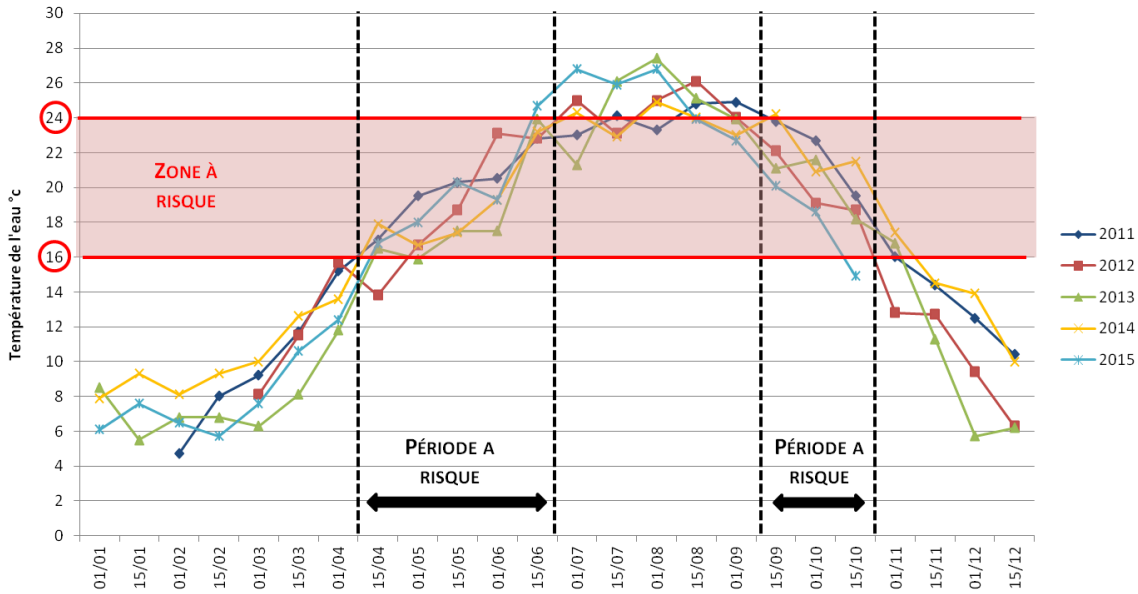


# Mortalités des huîtres creuses

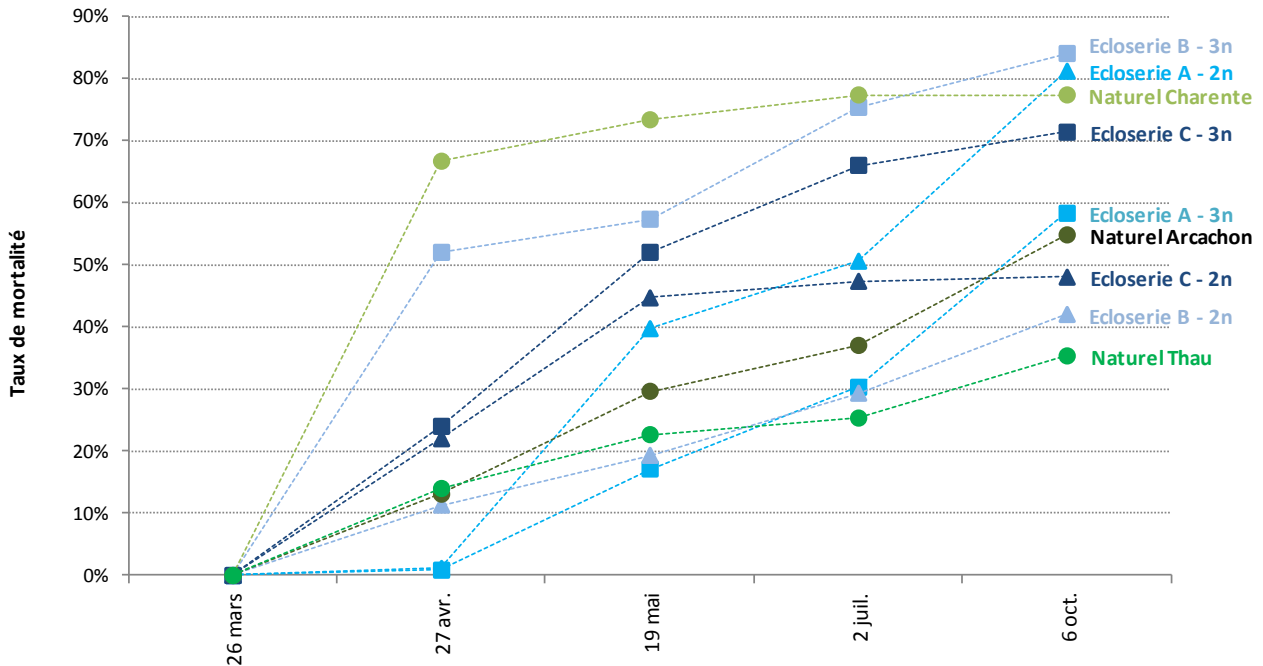
## Evolution de la température de l'eau



### ⇒ RISQUE DE MORTALITE

Il est plus grand lorsque la température de l'eau est supérieure à 16°C et inférieure à 24°C, c'est-à-dire au printemps puis à l'automne.

## Evolution du taux de mortalité de 9 lots d'huîtres d'origines différentes en 2015




### ⇒ RESULTATS 2015

Le naissain naturel capté à Thau est celui qui a le meilleur taux de survie.

## Evolution de la contamination en agents infectieux

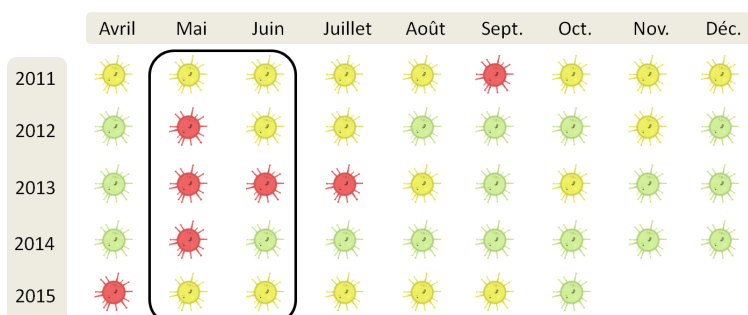
Depuis 2011, le CEPRALMAR réalise, en partenariat avec les autres centres techniques (SMIDAP, SMEL, CREA), un suivi des virus et bactéries impliqués dans la mortalité de l'huître creuse *C. gigas* sur l'ensemble du littoral français :

- ◇ Herpès virus : OsHv-1 ;
- ◇ *Vibrio splendidus* et *Vibrio aestuarianus* (bactéries).

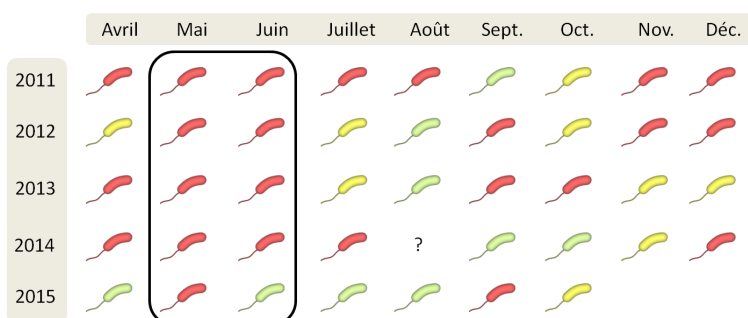


### VIRUS ET BACTERIE

- Traitement contre les bactéries : **antibiotiques** ≠ Traitement contre les virus : **vaccination**
- Le virus prolifère en infestant une cellule ≠ La bactérie se reproduit seule par division cellulaire
- Taille des bactéries (1 à 10 microns) >> Taille des virus (au maximum 0,25 microns)



- • • • **Herpès virus** est principalement présent pendant les mois de **mai - juin**, période où est constaté le pic de mortalité.



- • • • ***V. splendidus*** est présent **tout au long de l'année** sauf quand la température de l'eau dépasse 24°C.



- • • • ***V. aestuarianus*** est **quasi-absent**.

Résultats obtenus sur un lot d'huîtres captées en Charente et mises en prégrossissement dans l'étang de Thau à taille T6 au mois de mars. Les comptages et prélèvements (15 huîtres) sont mensuels. Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental Vétérinaire de l'Hérault (LDV34).



Agent pathogène non détecté



Agent pathogène <10E+4\*



Agent pathogène >10E+4\*

\*UFC/mg de tissus pour *Vibrios* et copies/mg de tissus pour virus

### ⇒ RECOMMANDATIONS ZOOTECHNIQUES

- Ne pas transférer d'huîtres contaminées
- Vérifier le statut sanitaire avant la mise à l'eau
- Différer l'ensemencement hors des périodes à risque
- Limiter les biomasses d'élevage
- Entretenir les concessions ostréicoles